



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE LA MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

**Consultation du public
sur le volet opérationnel des documents stratégiques de façade**

Synthèse des avis émis sur la plateforme MerLittoral2030

<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/>

Synthèse de la façade Manche Est – Mer du Nord

Période du 20 mai au 20 août 2021

Introduction

Le volet stratégique, aussi dénommé stratégies de façade maritime, composé de la situation de l'existant et des objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés a été adopté en 2019 pour l'ensemble des quatre façades.

La consultation de 2021 porte sur le volet opérationnel, qui se compose de deux parties :

- Le dispositif de suivi

Cette troisième partie précise les modalités d'évaluation de la mise en oeuvre du document stratégique de façade. Elle recense les dispositifs de collecte et de surveillance dans une double ambition : mettre à jour la situation de l'existant et mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques. Ce dispositif est piloté à l'échelle nationale. Il se matérialise par un document formaté pour disposer d'une synthèse non technique accessible à l'ensemble des parties prenantes tout en donnant un aperçu du détail des dispositifs de collecte de données relatives aux activités socio-économiques et à la surveillance du milieu marin.

- Les plans d'action

Conçue à l'échelle de chacune des façades, cette quatrième partie expose les actions retenues pour parvenir aux objectifs fixés dans le volet stratégique. Les plans d'actions prennent la forme d'un ensemble de fiches thématiques qui précisent la nature des actions, leurs porteurs, ainsi que les montants à mobiliser et financeurs potentiels pour permettre leur réalisation. Fruits d'une large co-construction entre les services de l'Etat et leurs partenaires locaux, ces plans d'actions reflètent le niveau d'engagement des collectivités et des filières économiques de chacune des façades.

Un complément aux stratégies de façade maritime a également été versé à la consultation. Pour chacune des façades, il précise les cibles jusqu'alors non définies pour l'atteinte de certains objectifs environnementaux.

La consultation du public a été effectuée via la plateforme : <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/> entre le 20 mai et 20 août 2021.

Le dossier suivant a été mis à la disposition du public, pour chacune des façades :

- Projet de plans d'action
- Projet de dispositif de suivi
- Complément à la stratégie de façade maritime (addendum)
- Rapport environnemental du volet opérationnel
- Rapport environnemental de l'addendum
- Bilan post-concertation des garants de la procédure de débat public
- Avis de l'autorité environnementale.

Présentation des synthèses par façade

Structure

Comme cela avait été le cas pour les stratégies de façade maritime, la présente synthèse propose deux niveaux d'analyse :

- Un bilan quantitatif : point de situation sur le niveau global de participation et nombre total de contributions par façade pour la période de référence ;
- Un bilan qualitatif : synthèse des contributions pour chacune des questions par façade pour la période de référence.

Synthèse des contributions pour la façade Manche Est – mer du Nord

1. Bilan quantitatif

<i>Ventilation par catégories de question</i>	Niveau de contribution (valeurs absolues)
	MEMN
1- Articulation du plan d'action avec la stratégie	105
2- Identification des zones de déploiement	16
3- Cibles complémentaires	15
4- Pistes en matière de suivi	15
Total	151

2. Synthèse des contributions

• **Thèmes du plan d'action et priorités**

Classement des trois premiers thèmes pour la période considérée

Parmi les thèmes du plan d'action, les contributeurs identifient trois thèmes principaux :

- 1- La préservation de l'environnement marin
- 2- Le développement durable des activités maritimes
- 3- La gestion du trait de côte et la lutte contre l'artificialisation

Synthèse des commentaires

Les avis divergent sur **la planification**, qui est jugée à la fois

- Trop « restreinte » par rapport aux autres thématiques, considérées comme étant plus « efficaces » et « respectueuses de l'environnement » ;
- Nécessaire : « La multitude des activités dans un espace maritime aussi réduit impose la mise en place d'une planification réussie »
- Décalée par rapport à l'urgence de la situation climatique : « Nous n'avons plus le temps de planifier des opérations et il est temps d'agir rapidement pour atténuer notre impact sur la mer, en développant des activités plus durable. ».

L'accent est largement mis sur la **gestion du trait de côte**, qui doit être considérée comme une contrainte à respecter, en lien avec les enjeux des petites communes : en effet, « nombre de petites communes littorales n'ont pas l'emprise foncière, qui permet une relocalisation, et pour celles qui disposent de terrain, il y a un conflit dû à la préservation des terres agricoles et à la lutte de l'artificialisation des sols (vote sur ce sujet de la loi climat au Parlement), pour relocaliser ». Il est par ailleurs demandé de freiner l'artificialisation privative et surtout d'interdire totalement les constructions dans les « zones en risque de submersion ou sur des secteurs de littoral à forte érosion ».

L'indemnisation des victimes de l'érosion marine, doit être clairement mis en place.

Les contributions insistent sur la nécessité de renforcer le contrôle/filtrage **des eaux usées** rejetées en mer, notamment par rapport aux polluants et perturbateurs endocriniens qu'elles peuvent contenir.

De nombreuses contributions considèrent que « la façade maritime Manche Est-Mer du Nord joue un rôle primordial dans la **protection de la biodiversité marine**, notamment en raison de sa position singulière, qui fait d'elle un axe majeur mondial pour la **migration des oiseaux** (plusieurs millions d'oiseaux), mais aussi un espace fondamental pour leur reproduction et leur hivernage. Il convient donc de préserver les espaces naturels et restaurer le plus possible ceux qui ont été artificialisés. Il est essentiel de préserver la biodiversité marine et les flux migratoires de toutes les espèces. L'implantation d'un champ d'éoliennes envisagé dans le corridor de migration des oiseaux marins, le plus dense du nord de l'Europe, est complètement incompréhensible ».

Le processus de sélection des **zones de protection Natura 2000** est évoqué pour préciser qu'elles « ont été établies après de longues et coûteuses démarches, il est essentiel de les respecter. Les dérogations admises sur ce sujet sont contre-productives et anéantissent tous les efforts réalisés durant des années par les marins pêcheurs et les associations de défense de la nature et de l'environnement ».

Les contributions plaident à la fois pour un développement durable et une forte réduction de l'**artificialisation** et des **pollutions en tous genres** : « Il faut réduire la pression en matière de technologie de pêche, de gestion des déchets et des activités de plaisance, notamment avec les engins à moteur. La prise en compte des impacts cumulés doit être évidente, et manque largement dans le dispositif proposé. Il faut analyser les pressions anthropiques issues de toutes les activités maritimes. Il est enfin nécessaire de mettre fin aux activités de surpêche, de lutter enfin efficacement contre la pollution aux plastiques (punir les auteurs), et d'interdire les nouvelles constructions sur le littoral. La priorité est à l'arrêt des développements d'activités (éolien off shore y compris) et à retrouver un équilibre supportable ».

En ce qui concerne la pêche, plusieurs contributions considèrent qu'il « faut réformer les méthodes de **pêche**, actuellement non sélectives, et préserver des zones libres de toutes pêches et activités humaines (zones de nidification, reproduction, alimentation...) ; La préservation de l'environnement marin est l'absolue priorité. La pêche non sélective aggrave chaque année la situation de nos océans, lesquels représentent le premier poumon de la planète ».

A noter une mention aux « **lobbys cynégétiques** [qui] ont beaucoup trop d'importance et devraient être drastiquement limités, tant sur les périodes autorisées, que sur les périmètres où ils ont le droit d'exercer leur activité ».

Le développement de l'**éolien offshore** est évoqué. Plusieurs contributions considèrent qu'il « constitue aujourd'hui une grave menace à la préservation du patrimoine naturel de ces

espaces, à haute valeur biologique ». De nombreuses contributions manifestent leur totale opposition aux sites industriels éolien en mer qui perturbent les milieux naturels de l'environnement marin, en particulier le site industriel éolien de mer à DUNKERQUE, qui se trouve en pleine zone NATURA 2000.

Les contributeurs insistent que la nécessité « d'assurer une **cohérence entre les acteurs** intervenant sur le littoral (Collectivités locales, Autorités portuaires, acteurs économiques et sociaux...) ; c'est la première étape nécessaire pour assurer un développement durable des façades maritimes. La coordination des actions n'est pas visible par les citoyens ».

- **Niveau d'ambition /actions complémentaires à envisager**

De nombreuses contributions insistent sur la nécessité **d'intégrer davantage les citoyens** résidant dans les zones touchées par l'érosion marine, pour les faire participer aux décisions des communautés de communes et lors de l'élaboration des Scots. De même, pour favoriser « l'acceptation des décisions prises », il conviendrait de mobiliser les données « scientifiques » et associer davantage l'ensemble des citoyens. Un renforcement de la mobilisation de la société civile est largement souhaité par beaucoup de contributeurs.

Il est proposé de consulter le **Conseil national pour la protection de la nature** (CNP) ainsi qu'une autorité de conseil indépendante, lors de l'identification d'une macro-zone pour développer un projet éolien offshore. Cela permettrait une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Parmi les propositions, on note des références au besoin « d'associer les **ONG** pour prendre les bonnes décisions, afin d'éviter tout lobby économique de prendre le dessus sur l'environnement ».

Sont également évoquées les expertises scientifiques : « Il semble enfin fondamental de se pencher sur l'expertise des **scientifiques** et des naturalistes avant de s'engager dans des projets politiques non respectueux de la faune et la flore, ainsi que ses habitats. Une stratégie concertée avec les acteurs savants avant de fixer un objectif commercial à obtenir coûte que coûte, est indispensable ».

A noter une contribution relative à la création d'un **Port Center**, dans chaque ville portuaire, qui « permettrait d'assurer la diffusion des connaissances sur l'ensemble des sujets de développement durable ville-port et plus largement du littoral. C'est de plus, un outil indispensable au développement d'un dialogue citoyen constructif ».

Un certain nombre de critiques sont formulées :

- Il est reproché à la stratégie mise en place de ne pas être assez volontariste en matière de préservation des écosystèmes marins. Le niveau d'**ambition apparaît faible** ; il est considéré comme un « catalogue d'options additionnelles, pour assurer une continuité de l'existant, sans véritable opportunité de remise en cause ». Il serait nécessaire d'envisager une plus grande priorisation et un niveau de contrainte plus élevé pour certaines activités, en particulier les granulats, dont la gestion est jugée insuffisante.
- Dans son plan d'action, le document stratégique de façade ne traite pas des **émissions de gaz à effet de serre** liées aux activités maritimes. Ainsi, aucune action ne vise

l'usage des carburants fossiles dans le domaine de la plaisance, des sports nautiques, de la pêche, des activités portuaires ou du transport maritime.

- Un abysse apparait entre les propositions, les besoins réels, et surtout, **les moyens** qui vont être mis en œuvre ainsi que leur **contrôle**. Des moyens plus significatifs sont nécessaires, des politiques et des actions très ambitieuses et contraignantes (vis à vis des politiques d'urbanisme et des industries, dont éolien, transport maritime etc) sont primordiales et urgentes.
- La description et l'évaluation de la démarche administrative de planification de l'**éolien** offshore jusqu'ici conduite en France dans le cadre de la PPE et des DSF, ont privilégié les activités socio-économiques sans prendre réellement en compte la biodiversité.
- Les **dérogations** sur les espèces protégées semblent pleuvoir alors même que la biodiversité s'effondre... L'argument des 50% d'énergies renouvelables ne tient pas s'il n'est pas argumenté...Il faudrait que les actions et plans proposés prennent vraiment appui sur la saisine du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) qui apporte un avis éclairé notamment sur l'éolien en mer.
- Il convient enfin de s'assurer que tout nouveau projet est compatible avec le bon état écologique et que celui-ci soit défini pour l'ensemble des descripteurs, ce qui n'est pas le cas sur certains projets du littoral normand.

- **Partenaires à associer**

En rappelant le caractère de « bien commun » de la mer, une mobilisation beaucoup plus large de l'**ensemble des acteurs** « associations, pêcheurs, usagers de la mer, ... » pour une « gestion concertée » est proposée par plusieurs contributeurs.

Les contributions considère qu'il « faut s'appuyer au maximum sur les connaissances acquises par les **associations naturalistes locales** qui doivent être systématiquement consultées. (Nombreuses contributions convergentes en ce sens) ». A noter que Sea Shepherd est citée comme « l'**ONG** la plus pertinente sur laquelle s'appuyer, pour prendre des décisions qui pourraient avoir un impact écologique ».

Plusieurs contributions abordent la question des **villes portuaires** en considérant qu'elle sont des acteurs majeurs du développement des littoraux. Les **ports** sont présentés comme indispensables aux échanges mondiaux et participent aujourd'hui activement aux projets de développement durable du littoral.

A signaler, une mention précise à l'action DO6-OE1-AN1 que prévoit de « développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette » et doit associer de façon étroite les acteurs portuaires, tant dans la réalisation de la sous-action 1 relative à « l'élaboration de la cartographie des espaces où l'artificialisation doit être évitée », que dans la mise en place du suivi (sous action 2), et notamment des objectifs et indicateurs liés à l'artificialisation (DO6-OE1-ind 2 et 3).

2 Identification des zones de déploiement

Une majeure partie des contributions considère que « les actions entreprises sont insuffisantes » et mettent en avant une approche « plus radicale ».

Il est demandé d'interdire les bateaux de pêche industrielle, qui pratiquent une pêche non sélective, laquelle détruit la vie marine et les fonds marins.

Il est nécessaire de mettre en place davantage d'**AMP** pour résoudre « les problèmes de pêche » sur la façade en considérant que la question se pose pour l'ensemble des ports de pêche.

Un contributeur demande de revoir l'encadrement, le suivi et l'infrastructure des réseaux d'**assainissement** en littoral ; Interdire les nuisances dans et aux abords des zones protégées (jet-ski et grands dauphins) ; Arrêter l'**éolien** en mer dans les zones Natura 2000 et dans le plus grand couloir européen de migration des oiseaux ;

On peut signaler un retour sur les **corridors écologiques** (aérien, aquatique, terrestre) dont les contributeurs considèrent qu'ils doivent être intégralement protégés (des corridors internationaux aux corridors locaux : « les PNM et PNR doivent être renforcés en moyens et niveau de protection. La zone 1 Caps et détroit du Pas-de-Calais a pour vocation de préserver les corridors migratoires. Or, il semble qu'aucune action n'a pour objectif cette préservation ».

De manière plus spécifique, il est fait référence à la zone 7 » : « les côtes basses sableuses sont en danger. La part importante doit être faite aux structures naturelles comme les dunes et zones infra dunaires pour absorber les **risques**. Il faut prévoir dès maintenant la délocalisation d'infrastructures liées au maintien de l'aquaculture et soutenir des politiques territoriales cohérentes avec les COM COM et leur PLUI ».

D'un point de vue sectoriel, le **nautisme et la plaisance** sont évoqués. Les contributeurs considèrent qu'ils devraient mieux être pris en compte : « les cartes présentées dans l'annexe 1 ne donnent pas la mesure de la place socio-économique de la plaisance et faussent la réalité. Un manque de données, en particulier sur la zone 5^e, donnent la priorité à la pêche et aux EMR alors que le nautisme et la plaisance sont sûrement les premiers acteurs économiques ».

En matière de développement portuaire, l'absence de prise en compte du grand projet Calais Port 2015 et l'insertion des ports en lien avec la pêche professionnelle sont signalées.

3- Cibles complémentaires

Certaines contributions critiquent le niveau d'ambition affiché en ce qui concerne les **AMP et les ZPF** : « aucune cible claire et à minima efficace (sinon 0.65 km² !) de ZPF, alors que ce littoral le demande, compte tenu de l'importance des activités dont la pêche, qui ne peut que profiter d'une régénération de la biodiversité sur des zones ou des corridors d'AMP favorisant la reproduction et l'abondance autour de celles-ci ». Le but étant de protéger et de permettre à la vie marine/biodiversité de se régénérer, le nombre et les km des AMP et ZPF doivent être beaucoup plus importants. Ainsi le développement de zones de protection forte doit être mis en place avec un calendrier précis en s'appuyant sur les sites Natura 2000 et les réserves existantes, avec ce qu'elles ont rapporté en terme écologique et économique.

Plusieurs contributions critiques interviennent concernant les oiseaux : « rien n'est prévu pour assurer la **migration des oiseaux** sur la façade, notamment dans les zones Natura 2000. Une connaissance plus précise des stratégies migratoires des oiseaux est nécessaire, notamment au large, mais aussi pour évaluer les flux migratoires nocturnes. Sans cette connaissance fine de ces stratégies migratoires, il est impossible d'envisager des projets éoliens offshore sur la

façade maritime Manche Est-Mer du Nord. Il faut protéger coûte que coûte cet axe de migration des oiseaux d'importance mondiale ».

Côté littoral, plusieurs contributions évoquent la pression de l'urbanisme, de l'agriculture et de la chasse pour signaler qu' « elle est devenue insoutenable pour notre biodiversité, que ce soit les oiseaux comme les insectes et les mammifères, sans oublier certaines essences végétales, il est temps d'entreprendre un vrai **plan de sauvegarde de notre littorale**.

Plusieurs contributions s'interrogent sur les mesures concrètes prévues pour éviter les **captures accidentelles** des gros mammifères marins.

Les déchets sont enfin évoqués : « les politiques de prévention doivent prioritairement viser un objectif de réduction des **déchets** à la source avant ceux de prévention des fuites vers l'environnement, de collecte et de valorisation ».

4- Pistes en matière de suivi

- **Secteurs d'activité et politiques publiques**

Les contributeurs considèrent qu'il est « indispensable de disposer d'indicateurs simples clairs sur la surexploitation des espèces marines dans le temps, globalement par groupe, par espèce » ainsi que d'indicateurs sur les superficies protégées et leur évolution. Il est suggéré de procéder à une approche par la ressource indépendamment des résultats de chaque action. Il faut **plus de données**, plus de transparence et **plus de contrôleurs** pour s'assurer que les données ne soient pas falsifiées. Il faut augmenter les agents de contrôle qui sont en sous effectif.

Il est également demandé davantage de **transparence sur les données immobilières**, ainsi que sur les données fournies par collectivités locales (rejets des eaux usées),

A noter une forte remise en cause du développement éolien offshore : « Comment peut-on valider l'implantation de sites industriels **éolien** en mer sans qu'aucune étude d'impact ne soit mise en place après le débat public comme à DUNKERQUE ? »

Les contributions évoquent la mobilisation des acteurs locaux : « Il faut s'appuyer sur des associations locales pour organiser une sorte de transmission de l'information, à commencer par qui fait quoi ? Des formules de type "sciences participatives" sont à réétudier. Des efforts doivent être faits sur la **communication** ».

- **Programmes de surveillance actuel**

La majeure partie des contributions remet en cause le niveau d'ambition : « les **actions ne sont pas suffisantes**. Les objectifs environnementaux sont dérisoires, il faut assumer de faire des choix lourds économiquement, mais nettement bénéfiques pour l'environnement ».

Les contributeurs considèrent que les programmes actuels ne prennent pas en compte l'avis des experts (scientifiques, associations...), par exemple les projets éoliens pour lesquels les experts ont émis des avis défavorables (intérêts financiers avant tout ?)

A noter une mention précise à l'action DO8-OE6-AN2 qui « se focalise uniquement sur les mesures de gestion concernant les sédiments de dragage. Il serait opportun de la compléter par une nouvelle action relative à l'amélioration des connaissances de la présence des

perturbateurs endocriniens dans le milieu marin et estuarien, et à la réduction à la source de ces contaminants ».

Pour l'activité d'extraction de granulats, les contributeurs considèrent qu'une **évaluation environnementale** doit être absolument mise en place. Les moyens financiers et humains ne sont pas à la hauteur

On note une alerte formulée par plusieurs contributeurs : « Il est d'urgent de geler les ambitions offshores en zone Natura 2000, et d'imposer un moratoire européen solide et durable sur l'état et la protection des populations d'**oiseaux** marins et côtiers ».

On peut signaler un appel au suivi des **déchets marins sur l'estran** en insistant sur « une collaboration Etat-Associations locales ».

Plusieurs contributions portent sur l'équipement des bateaux de pêche qui « doivent être munis de **caméras embarquées** (filmant 24h/24h) permettant de réellement estimer les pertes accidentelles, le respect des quotas, la pollution engendrée. Des contrôles très réguliers doivent également être menés ».

- **Programmes de surveillance complémentaire à envisager**

Plusieurs contributeurs considèrent qu'un renforcement des effectifs d'agents de protection en charge des contrôles, que ce soit sur le littoral, en mer, à la pêche est indispensable. Il faut imposer des outils de contrôle. Les navires de pêche devraient être équipés de **caméras**, pour pouvoir évaluer concrètement ce qui est pêché, ce qui est détruit. (Nombreuses demandes en ce sens)

La mise en place de **véritables sanctions** (amendes, arrêt de l'activité...) apparaît de manière récurrente.

On note également des appels à « penser à des modes de **responsabilisation du citoyen** en tant que pêcheur à pied, pêcheur embarqué, mytiliculteur ou autre. L'expérience de l'APP2R (Association pour une pêche à pied respectueuse de la ressource) de formation à des pêches à la forme, montre que les pêcheurs amateurs sont sensibles à une approche environnementale et géo-systémique de l'estran ».